

Article original

Le Bilinguisme français/arabe au Tchad : un véritable « serpent de mer » institutionnel

AZIBER ADOUM AZIBER

Université Adam Barka d'Abéché, Tchad

Auteur correspondant, E-mail : aziwaa@yahoo.fr

Article soumis le 15/02/2021, accepté le 15/07/2021 et publié le 31/07/2021

Résumé : À la faveur d'une politique linguistique officielle, le bilinguisme français/arabe est institué au Tchad à la fois pour consolider l'unité nationale et promouvoir l'usage de ces deux langues dans tous les domaines formels. D'ailleurs, les différentes versions actualisées de la Constitution n'ont pas manqué de réaffirmer cette volonté politique. Tous les régimes qui se sont succédé à la tête du pays semblent avoir un point de vue convergent sur le sujet. Hélas, le résultat de ce bilinguisme tarde à se montrer probant plus d'un demi-siècle après. Mais, qu'est-ce qui explique une telle inefficacité ? L'objet de la présente recherche est d'explorer les voies et moyens susceptibles de faire du bilinguisme du Tchad un instrument de renforcement de l'unité nationale et de la promotion égalitaire du français et de l'arabe dans tous les secteurs officiels. À cet effet, nous ferons une investigation, d'une part, en vue de nous imprégner des réalités des langues officielles, et d'autre part, de collecter des données pour la constitution du corpus. Ainsi, la sociolinguistique fournira le dispositif théorique nécessaire à l'analyse des données. Ce qui permettra de montrer qu'au Tchad, durant toute la période de l'Indépendance, la politique linguistique en matière de bilinguisme est réduite à des simples décisions théoriques sans réel impact au niveau pratique. Cette recherche se veut donc une modeste analyse scientifique dont la finalité est d'éclairer un tant soit peu, les pouvoirs publics dans leur choix des questions linguistiques de portée nationale.

Mots-clés : langues, prédominance, politique linguistique, bilan, suggestions.

Abstract: Thanks to an official language policy, French / Arabic bilingualism is instituted in Chad to both consolidate national unity and promote the use of these two languages in all formal fields. Moreover, the various updated versions of the Constitution have not failed to reaffirm this political will and all the regimes which have succeeded at the head of the country seem to have a

point of view converging on the subject. Sadly, the results of this bilingualism are slow to prove convincing more than half a century later. But what explains such inefficiency? The purpose of this research is to explore ways and means likely to make Chad's bilingualism an instrument for strengthening national unity and for the equal promotion of French and Arabic in all official sectors. To this end, we will conduct a field investigation with a view to immersing ourselves in the realities of official languages on the one hand and collecting data for the constitution of the corpus on the other. Thus, sociolinguistics will provide the theoretical device necessary for data analysis. This will show that in Chad, throughout the period of Independence, language policy on bilingualism was reduced to simple theoretical decisions with no real impact at the practical level. This research is therefore intended to be a modest scientific analysis, the purpose of which is to shed some light on the public authorities in their choice of linguistic issues of national significance.

Keywords: languages, predominance, language policy, balance sheet, suggestions.

Introduction

À son indépendance, le Tchad opte pour un bilinguisme français arabe pour à la fois favoriser l'unité nationale et promouvoir l'usage de ces deux langues. Le français fut pour cela reconnu par les textes de la République dès le 11 août 1960, l'arabe pour sa part a suivi un long processus qui a abouti à son officialisation des années plus tard. Le bilinguisme français/arabe se présente alors explicitement comme l'un des maillons essentiels du projet de société du Tchad nouveau. Hélas, plus d'un demi-siècle après, les résultats espérés sont loin d'être satisfaisants. « [...] aujourd'hui encore, le bilinguisme institutionnel et ses impacts en matière d'unité nationale sont loin d'être atteints », (Aminata Diop, 2013, p. 151). Les raisons qui ont motivé une telle politique linguistique suscitent encore aujourd'hui des interrogations tant le rendement semblent un mirage. Qu'il s'agisse de la consolidation de l'unité de la nation ou du partenariat entre le français et l'arabe, le bilan à ce jour est loin d'être réjouissant. D'une part, le français affirme sa prédominance sur l'arabe dans diverses situations de communication, et d'autre part, « le bilinguisme tel qu'il est compris et pratiqué aujourd'hui au Tchad [...] est facteur de

division des jeunes Tchadiens en arabophones et francophones » (Alhabet, 2004). Mais Pourquoi une telle inefficacité du bilinguisme ? Que faut-il faire pour atteindre les objectifs visés par la politique linguistique nationale ?

Le présent travail propose d'explorer toutes les voies qui participeraient à la mise en œuvre d'un bilinguisme intégral dans tout le secteur officiel. À cet effet, il entend contribuer à faire de ce bilinguisme à la fois une pratique individuelle et une interaction sociale. Cette recherche entreprend donc servir d'éclairage aux pouvoirs publics en matière de prise de décision relative aux questions linguistiques. Voilà plus de cinquante ans que le bilinguisme est institué au Tchad, mais la documentation y affairant reste la difficulté majeure. Les seuls documents auxquels nous avons pu avoir accès lors de l'élaboration de cet article sont des synthèses des travaux de colloques politiques, des mémoires et thèses produits dans le cadre de la formation académique, mais rarement des productions d'ouvrages ou d'articles scientifiques.

Construit dans une approche macrosociolinguistique, ce travail entend partir d'un état des lieux vers une perspective afin de formuler des suggestions. Au moyen d'une enquête de terrain soutenue par une étude documentaire, cette recherche donne tout d'abord un aperçu sur l'évolution du bilinguisme au Tchad en vue de déterminer les péripéties qui marquent son histoire, puis fait une présentation du paysage sociolinguistique officiel et procède à une analyse du rendement d'une politique linguistique vieille de plus d'un demi-siècle. Elle aboutit enfin à des suggestions dont l'ultime objet est de contribuer modestement à l'application d'un bilinguisme à la fois promotion du français et de l'arabe comme langues d'État, utilisées dans les publications du Journal officiel, l'administration, les affaires, l'éducation, les médias, la diplomatie et vecteur d'intégration nationale, de préservation de la paix sociale, du respect des droits constitutionnels, du développement socioéconomique et culturel du Tchad.

1- Le cadre méthodologique

Une investigation sur le site constitué de : service de deux ministères, d'un hôpital, de deux banques, d'un parquet de justice, de deux cabinets privés de service public, de deux établissements scolaires et de trois organes de médias, tous situés dans la ville de N'Djamena nous a permis de soumettre un échantillon de 52 informateurs à une enquête de terrain. Ainsi, notre échantillon se départage en deux catégories dont 12 élèves et 40 travailleurs de différents secteurs. Avec les élèves, les échanges ont en effet porté sur leur compétence et performance dans les deux langues à travers un simple dialogue impliquant une lecture et une traduction ; tandis qu'avec les travailleurs, les interactions ont porté entre autres sur la qualité de leurs pratiques linguistiques dans les deux langues, leurs expériences, leurs difficultés, leurs avis en rapport avec la question.

En raison de la sensibilité du sujet abordé, nous avons jugé opportun de taire le nom des lieux visités car celui-ci suscite méfiance, vu qu'au Tchad la question linguistique est chargée à la fois de sous-entendus politiques, culturels et religieux. L'enquête de terrain a été réalisée grâce à deux instruments notamment l'interview interactive et l'observation des pratiques linguistiques. Elle a par ailleurs permis de recueillir par enregistrement des données orales en vue de la constitution d'un corpus. Les consignes d'usage ont été scrupuleusement respectées lors de cette enquête sociolinguistique. À cet effet, nos enquêtés ont tous été informés sur l'objet de l'interaction. Ils ont été rassurés de la confidentialité de leur intervention pour nous donner des informations fiables. Les données orales ont par la suite été traitées, puis sélectionnées en fonction de leur pertinence et intégrées dans le texte pour analyse. Les principes de l'analyse quantitative et de l'analyse qualitative ont à la fois été mis à contribution en raison de la diversité de la nature des données à examiner. L'observation a pour sa part permis des prises de notes et a été une opportunité pour faire

des constats relatifs aux pratiques linguistiques de notre population cible. Pour ce faire, nous nous sommes montrés discret pour éviter d'avoir une influence quelconque sur nos sujets.

L'enquête de terrain a été soutenue par une enquête documentaire, laquelle a permis d'explorer un ensemble de textes traitant du sujet ici étudié. Ce qui a permis de faire un état de la question et de nous souscrire sur l'angle du rendement de la politique linguistique relative au bilinguisme au Tchad. Les documents consultés ont été d'un apport capital car ils ont permis de découvrir le sujet dans sa dimension plurielle et ont en outre mis en évidence des opinions et des témoignages des personnes ressources.

2- Aperçu historique

Le Tchad est un melting-pot linguistique où l'on recense selon la SIL-Tchad plus de 240 langues issues de trois des quatre phylas présents en Afrique que sont : la famille Niger-Congo Adamawa, la famille Nilo Saharienne et la famille Afro-asiatique. Vestiges de son histoire précoloniale et coloniale, l'arabe et le français sont les deux langues officielles du pays, et le bilinguisme officiel est une politique linguistique consacrée par la constitution. Après le 11 août 1960, date qui marque l'indépendance du Tchad, ce pays opte d'abord pour le français comme langue officielle. Le choix de l'arabe pour les mêmes objectifs se fera de manière progressive et surtout sous des contraintes à la fois politiques et militaires. Il apparaît en ce sens comme une des principales exigences politiques de l'élite nordiste, à l'aube de l'indépendance. « Les élites musulmanes restaient inquiètes et commencèrent à former un groupe d'opposition : l'autorité de leur chefferie traditionnelle n'était plus considérée par la République, et surtout, la langue arabe à laquelle elles étaient attachées semblait être éliminée par le français », (De Pommerol, 1997, p. 70). Plus tard une constitution consacrant une place à l'arabe dans l'enseignement

fut votée le 16 avril 1962. Plusieurs actes à la fois présidentiels et ministériels ayant pour ultime objectif d'instaurer le bilinguisme suivront. C'est le cas du décret n° 117/|PR/|EN du 1^{er} juin 1962 portant organisation et réglementation de l'enseignement de la langue arabe sous sa forme laïque dans les structures administratives et pédagogiques dans le 1^e et 2^e degré. Ce décret entend en effet encourager les parents réticents à envoyer leurs enfants dans les écoles francophones et proclame en outre en ces articles 1 et 2 que cet enseignement reste facultatif. Pour sa part, l'Arrêté n°1558/PR/MEN/62 du 19 juin 1962 restructurant le collège du Ouaddaï en Lycée franco-arabe d'Abéché vient renforcer les actions en faveur de l'institution du bilinguisme au Tchad. Bien plus, la Charte Fondamentale de 1978 fait mention de l'arabe comme deuxième langue officielle du pays et étend son champ d'intervention à différents secteurs d'activités notamment politique, administratif, médiatique, économique, diplomatique etc. En 1989, l'adoption d'une nouvelle constitution vient davantage renforcer cette volonté politique en faveur des deux langues en stipulant que « le français et l'arabe sont les deux langues officielles ».

L'exécutif se montre de mieux en mieux favorable au bilinguisme qu'il utilise d'ailleurs comme moyen de consolidation de l'unité nationale et de la cohésion sociale. L'arabe notamment, en raison de ses multiples enjeux : historiques, politiques, sociolinguistiques, les différents régimes qui se sont succédé à la tête de ce pays lui ont accordé une attention particulière en lui assurant un développement et une promotion au niveau national :

sous le régime Habré, entre autres, deux évolutions majeures doivent être retenues : d'une part la reconnaissance officielle de la place de l'arabe dans la société tchadienne consacrée par la Charte Fondamentale d'abord et ensuite par la constitution de la III^e République, comme langue officielle au même titre que le français, d'autre part, l'organisation sur place à N'Djaména du Baccalauréat, alors qu'auparavant les

étudiants étaient obligés d'aller dans les pays arabes, notamment au Soudan et en Égypte, pour y passer. (Ramadane 2010).

Le bilinguisme officiel fédère ainsi autour de lui élite intellectuel et décideur politique. À travers les différentes politiques de société, la question linguistique trouve une place avec pour souci d'établir un équilibre entre le français et l'arabe. L'arabe connaît en ce sens un dynamisme croissant. Pendant la Conférence Nationale Souveraine de 1993, « des voix se sont levées pour réclamer plus d'égalité entre les langues officielles, notamment dans la pratique administrative. D'autres plus excités par la ferveur de l'événement ont demandé simplement de placer l'arabe au rang de première langue officielle en raison de son caractère ancien » (Aziber, 2013, p. 35). Fidèle aux recommandations de la Conférence Nationale Souveraine, le Premier Ministre de transition a intimé l'ordre, par note circulaire no 729 du 14 juin 1994, à tous les ministres de traduire dans toutes les langues officielles, les enseignes fixées devant leurs bureaux et les services relevant de leurs compétences respectives. Puis intervient au cours de la même année, l'Arrêté n°276/PR/MEN/DG/94 du 13 décembre 1994 instituant dans le système éducatif public tchadien le bilinguisme français/arabe. S'en suit le décret n°071/PR/MEN/95 du 09 février 1995 portant institution de l'enseignement bilingue dans le système éducatif tchadien. Ce décret proclame que : « le français et l'arabe sont deux langues d'enseignement en République du Tchad ».

Suite au référendum constitutionnel du 31 mars 1996, le bilinguisme français /arabe est solennellement institué. En 2003, par décret n°14/PR/MEN/2003 du 16 février 2003 portant organisation du Ministère de l'Éducation Nationale, une direction de l'enseignement bilingue fut créée. En 2006, la Loi 16 n°/PR2006 du 13 mars 2006 portant orientation du système éducatif tchadien et fixant le cadre juridique et organisationnel général ainsi que les orientations fondamentales du système

éducatif furent promulguées. Cet instrument législatif mentionne dans son article 5 que : « l'enseignement et la formation sont dispensés dans les deux langues officielles que sont le français et l'arabe ». En 2007, le décret 414/PR/PM/MEN/2007 du 17 mai 2007 portant organisation du Ministère de l'Éducation Nationale transforme la Direction de l'Enseignement Bilingue en Direction de la Promotion du Bilinguisme. L'Arrêté n° 2748/PM/DAC/07 du 25 octobre 2007 créant un Mécanisme Interministériel de mise en œuvre et de suivi du Programme de Développement de l'Enseignement Bilingue au Tchad et l'Arrêté n°090/PR/PM/MEN/SECA/SG/DGEF/DPB/08 du 10 avril 2008, portant création d'un Secrétariat Permanent du comité Technique de la mise en œuvre et de suivi du Programme de Développement de l'Enseignement Bilingue au Tchad renforcent les intentions de la politique linguistique nationale en faveur du bilinguisme. À l'ère de la renaissance, une philosophie nouvelle fait exigence d'usage du français et de l'arabe dans la conception de tous les documents et correspondances officiels. En 2018, un forum national aboutissant à la naissance de la quatrième République affirme à nouveau l'égalité entre le français et l'arabe au Tchad.

À l'enseignement supérieur, l'on note déjà en 1987, la présence d'une section de l'enseignement arabe à l'Université du Tchad. S'en suit la création des départements d'arabe dans d'autres filières de l'Université de N'Djamena et celle d'Abéché de même que l'ouverture des départements qui proposent des enseignements dans les deux langues officielles au Tchad ainsi que des instituts supérieurs, écoles normales supérieures qui forment dans les deux langues. À cela s'ajoute la création de deux Universités exclusivement arabophones, toutes deux basées dans la capitale.

Progressivement, le bilinguisme officiel du Tchad se met en place, du moins d'un point de vue textuel. Dans les institutions publiques notamment, celui-ci devient peu à peu visible. De même, dans le milieu scolaire, des structures francophones,

arabophones et bilingues font chaque jour un peu plus leur apparition. Certes, une étape importante est franchie dans l'application du bilinguisme, mais beaucoup reste à faire car le français et l'arabe sont à ce jour loin de donner la preuve d'un bilinguisme comme pratique individuelle et interaction sociale.

3- Le paysage sociolinguistique

En vertu de la Constitution qui stipule à son Article 9 que : « Les langues officielles sont le Français et l'Arabe », au Tchad, le secteur officiel reste sous l'emprise de ces deux langues. Conséquence de la politique du bilinguisme, celles-ci s'emploient pour les communications officielles, les décisions d'intérêt national, les grandes concertations publiques, les jugements des délits et les prononciations des sentences.

En ce sens, elles sont admises comme des langues à la fois du judiciaire, du législatif, de l'exécutif, celles des milieux : médiatique, éducatif, politique, des affaires, de la gestion quotidienne de la nation.

En dépit de l'égalité assurée par les textes de la République, le français et l'arabe au Tchad vivent une inégalité d'un point de vue de l'usage qu'en font les locuteurs. Dans le milieu administratif, scolaire, voire médiatique, le français affirme sa prédominance sur l'arabe. Ainsi, notre descente sur le terrain nous a permis de nous rendre compte de l'emprise du français sur le paysage sociolinguistique formel.

Dans les services des ministères, d'hôpitaux, des banques, des parquets de justice, des cabinets privés, des services publics que nous avons pu visiter, la rédaction des documents, le partage d'information, l'échange des données, la prestation de service, bref, la communication à caractère formel se passe pour l'essentiel en français. L'arabe apparaît avec une fréquence très faible dans ces services susmentionnés. À la question quelle(s) langues(s) parlez-vous dans l'exercice de votre fonction, l'écrasante majorité penche pour le français.

Répartition des travailleurs tchadiens par langue(s) parlée(s) au service

Langues parlées	Nombre de locuteurs	Pourcentage
Français	32	80%
Français et arabe	6	15%
Arabe	2	5%
Total	40	100%

Il apparaît de cette représentation que le français s'emploie de manière privilégiée. À hauteur de 95% (80% +15%), il permet une interaction dans l'exécution des tâches et des offres de services. En raison de l'effectif de ses locuteurs, le français se montre prédominant. Il a nettement pris le dessus sur l'arabe avec lequel il partage officiellement le même statut. À cet effet, les formulaires, les enseignes, voire les services de réception et d'orientation sont presque toujours disponibles qu'en français. Pour diverses situations de communication : rédaction des textes formels, échange entre employés d'un même service, interaction entre demandeur et prestataire de service, etc. la langue française passe pour véritable instrument de cohabitation sociale entre des personnes venues d'horizons multiples et variés.

L'arabe, pour sa part, acquière une faible visibilité comme en témoignent nos investigations. Il n'apparaît à cet effet qu'à hauteur de 5% de façon exclusive et au côté du français à 15%. Cette langue se trouve ainsi dominée par le français en dépit de son statut officiel. Sa situation s'empire par l'attitude des locuteurs initialement arabophones mais qui se servent exclusivement du français après l'avoir appris. En effet, « ils sont nombreux ces collègues connus arabophones de formation mais après avoir suivi une initiation en français, ils produisent leur délibéré, mènent leur audition, rendent leur jugement en langue française », souligne Ahmad, magistrat, lors de notre

entretien. Dans le même sillage, renchérit Ousmane, enseignant-chercheur :

Durant mon séjour d'étude à Yaoundé au Cameroun de 2009 à 2014, j'ai accueilli dans ma chambre plus de dix compatriotes arabophones venus avec une licence en Chimie, en Physique, en Science Biomédicale ou en Mathématiques et qui ont suivi une formation en langue française, ensuite se sont inscrits dans une des universités du pays pour continuer en Master dans leur domaine de formation. De retour au pays, la quasi-totalité se sert du français comme langue de travail, c'est de manière exclusive.

Le français s'empare de la communication officielle réduisant la langue arabe à une « major language » (Calvet, 1996). L'arabe ne transparaît ainsi qu'à travers quelques locuteurs rarement visibles sur le marché de l'emploi et dont les secteurs d'activité sont généralement connus : éducation, santé, justice entre autres. En dépit de la promotion du bilinguisme qui entend vulgariser les deux langues officielles, sa situation reste de loin enviable. Ce qui fait dire à Yassine, l'un de nos informateurs médecin au cours de notre entretien, qu' « au Tchad lorsqu'on vous parle de promotion du bilinguisme, en réalité c'est de la vulgarisation du français au profit des arabophones qu'il s'agit. Rarement, sinon jamais l'apprentissage de l'arabe au profit des francophones n'est évoquée dans le projet ». Le quotidien de l'administration publique et privée demeure encore aujourd'hui géré pour l'essentiel en français alors que l'arabe se réserve pour les traductions souvent spontané et qui souffre d'un manque de professionnalisme. Dans les communications écrites ou verbales, la présence de la langue arabe reste timide malgré l'amélioration progressive de la situation.

Dans le domaine scolaire, c'est toujours le français qui se montre prédominant. Il se présente comme la langue privilégiée de formation. Ainsi, à l'enseignement primaire par exemple, les données du ministère de tutelle indiquent pour l'année académique 2014-2015, 88,7% d'écoles francophones contre 5,6% d'écoles arabophones et 5,7% d'écoles bilingues. À

l'enseignement moyen, les statistiques présentent 85% d'enseignants francophones, 6% d'arabophones et 9% d'enseignants bilingues. Il convient de mentionner que la situation de la langue arabe dans le secteur scolaire connaît une relative évolution au fil du temps. Aussi, faut-il le souligner qu'au Tchad, le français est considéré comme deuxième langue vivante pour les établissements arabophones de même que l'arabe l'est autant dans ceux dits francophones. Dans ce sillage (Amina Diop, 2013, p. 163) évoquant Nomaye et Alio indique :

[...] Dans les écoles françaises, 6 heures de langue arabe par semaine sont requises au niveau primaire et 4 heures par semaine au niveau secondaire ; le même nombre d'heures est attribué au français dans les écoles arabes. Mais cela ne s'applique pas toujours dans toutes les écoles. (Nomaye, 1998 : 39). Alio (2007) souligne même que le bilinguisme éducatif [...] ne commence officiellement et pratiquement qu'à partir du secondaire, soit à partir de la sixième, si l'élève choisit l'arabe comme première langue vivante ou en seconde si l'arabe est choisi comme deuxième langue vivante. L'arabe est enseigné à ce niveau comme matière. Il n'y a à proprement parler pas d'expérience bilingue de l'enseignement ».

L'enseignement supérieur reste pour sa part à dominance francophone. À l'exception des deux universités : Université Roi Fayçal et Université Sabha qui sont d'obédience arabophones et dont les sièges se situent à N'Djamena, l'ensemble de l'enseignement supérieur est à dominance francophone. Ainsi, dans les établissements publics, parapublics ou privées la principale langue de formation est le français. Dans les institutions académiques, professionnelles ou techniques le français jouit d'une réputation exceptionnelle et réduit l'arabe à une langue seconde apprise dans le cadre de la formation complémentaire. Toutefois, l'on s'aperçoit çà et là de la présence des offres de formation en arabe. Mais la tendance générale penche pour la prédominance du français. Dans les établissements publics en particulier, les enseignements sont quelquefois dispensés dans les deux langues. L'on dénombre dans ce contexte des départements bilingues dans lesquels l'on

trouve à la fois une section francophone et une section arabophone. Ce bilinguisme soutient que le programme de formation est le même et disponible dans les deux langues, mais chaque section évolue de façon indépendante. Dans le privé, la formation reste quasiment francophone.

Le paysage médiatique reste pour sa part partagé entre le français et l'arabe. Toutefois, le français affiche sans conteste sa prééminence. Dans la presse écrite en particulier, l'usage de la langue française est de mise. De la presse d'opinion à la presse d'informations générales en passant par la presse institutionnelle et associative, l'ensemble de publications n'est quasiment accessible qu'en français. C'est notamment le cas des mensuelles comme : « Tchad et Culture, Da'Kouna, Courrier des Jeunes, 100% jeunes, Sarh Tribune, la Cloche », des hebdomadaires tels que : « Le Temps, L'Observateur, Notre Temps, La Voix, L'Union, La Nation » ou même les bihebdomadaires à l'exemple de : « N'Djamena Bi-Hebdo », ou le quotidien : « le Progrès ». Des journaux connus pour leur ton satirique : « Le Miroir, le tri-mensuel Abba Garde, Le Potentiel, Éclairages, Le Haut-parleur » sont aussi reconnus francophones. Pour leur part, les journaux comme « N'Djaména Al Djadida, Al Batha, Arrai, Al Adawa, Al Akhbar, Tchad Al Ayoun, Al Istiqlal et Al Ayam » sont d'expression arabe. Mais des journaux comme « L'Info, Al Chahid, Horizon Nouveau » quant à eux sont bilingues et paraissent comme tels en français et en arabe.

L'univers télévisuel tchadien connaît en ce qui le concerne une relative égalité dans l'usage des langues officielles. Ainsi, à la « télé Tchad », à « Al-Nassr TV », à « Électron TV » et « Toumaï TV » l'on se sert des deux langues officielles avec une nette préférence pour la langue française. À cet effet, les documentaires, la publicité, les séries, les chroniques culturelles et sportives, les magazines, les émissions interactives, les débats sont largement diffusés en français. De même les informations, la formation, l'éducation, la sensibilisation, l'actualité ou les

diverses actions de développement, les télévisions sont à dominance francophone. Le paysage radiophonique se montre l'espace médiatique le mieux indiqué pour l'égalité entre le français et l'arabe. On y observe une meilleure répartition de temps entre le français et l'arabe. Qu'il s'agisse du temps accordé au service de la rédaction ou à celui des programmes, la pratique du bilinguisme est à encourager. L'arabe trouve une considération qui tend à faire de lui une véritable langue officielle au même titre que le français. Toutefois, il convient de souligner que la langue arabe en usage dans les radions au Tchad est davantage l'arabe dans sa variété dialectale que dans sa forme littéraire. L'arabe littéraire n'apparaît souvent que dans de contextes spécifiques et plus pour les informations que pour les programmes radiodiffusés.

Ce paysage sociolinguistique officiel à forte dominance francophone explique à bien des égards la nécessité d'interroger la politique linguistique nationale. Il traduit à cet effet l'urgence d'évaluer le rendement d'énorme effort consentit au sujet du bilinguisme et dont les résultats tardent encore à se montrer convaincants.

4- Analyse des rendements de la politique linguistique nationale

À la faveur de la description du paysage sociolinguistique ci-haut effectuée, il apparaît que l'application du bilinguisme souffre d'énorme manquement. Le français affirme sans modestie sa prééminence réduisant l'arabe à une langue de second ordre en dépit de son statut officiel. Cet état de fait trouve bien une explication et est sans conteste d'un effet doctrinal. Plusieurs raisons probantes à la fois historiques, politiques, idéologiques entre autres permettent de saisir les mobiles d'une telle situation, de même celles-ci impactent profondément à tous les niveaux politiques, économiques, culturelles et sociaux. « L'histoire a fait que le Tchad a hérité de deux langues internationales : d'abord l'arabe et ensuite le

français. Au lieu que cet héritage soit transformé en atout, malheureusement il est devenu une pomme de discorde, un sujet de conflit », (Alhabo, 1998, p. 74).

Il est d'autant devenu une pomme de discorde qu'il impacte sur le rendement de la politique linguistique nationale. L'administration publique héritée de la colonisation reste à dominance francophone. En effet, les rapports étroits à la fois historiques, géostratégiques, géopolitiques, diplomatiques, économiques, culturels, entre autres que le Tchad continue d'entretenir avec l'ancienne puissance coloniale participent à donner de la voix à la langue française au détriment de la langue arabe. Ainsi, le français est devenu dans le contexte postcolonial (dans la plupart des pays anciennement colonisés par la France) un ascendant. Son usage semble offrir des privilèges que nulle autre langue ne parvient à le faire.

Par leur enjeu politique, les langues officielles deviennent des instruments de leadership qui propulsent au sommet des instances de prise de décisions. Ainsi, l'usage du français offre des opportunités alléchantes que l'arabe ne réussit pas à le faire. Dans le secteur public et encore plus dans le secteur privé, les formulaires, les services de réception, les documents de travail ne sont disponibles qu'en français. C'est également le cas des appels d'offres, les entretiens d'embauche, la gestion des affaires courantes. À cet effet, les banques, les cabinets d'expert en tous genres, les agences de voyage, les industries, entre autres sont des institutions exclusivement francophones. Pour ces raisons, le français accroît sa visibilité et s'identifie de mieux en mieux comme une langue d'intégration professionnelle. L'élite politique pour sa part s'en sert comme langue de prestige. Elle participe à travers les attitudes et les représentations qu'elle manifeste à l'égard de cette langue à faire d'elle une langue du pouvoir. Le français devient ainsi une langue qui symbolise le pouvoir et donne une légitimité venue d'en haut sur le peuple.

En outre, des considérations idéologiques participent à donner à la langue française plus de visibilité au détriment de l'arabe. Les travaux en sociolinguistique portant sur les stéréotypes et les préjugés ont à ce jour suffisamment démontré que les jugements sur les langues sont des jugements sur les hommes et par conséquence produisent des situations sociales. Ainsi, l'on assiste à une forte francophonisation des travailleurs arabophones de formation mais qui après une initiation en français, opte pour l'usage de la langue française comme langue d'activité professionnelle, de manière exclusive. Sous le poids des attitudes et des représentations, les langues officielles subissent des jugements tendant à réduire leur expansion. L'arabe dans le cas de figure se trouve influencer en dépit de son statut officiel. Il fait en effet face à des imaginaires linguistiques qui impactent sur sa présence dans le paysage sociolinguistique. Les constructions mentales auxquelles se heurte celui-ci constituent par ailleurs un handicap social pour son plein épanouissement. Le français quant à lui sort bénéficiaire d'une telle situation car le nombre de ses locuteurs ne cesse de s'accroître.

Au regard des causes ci-haut relevées, les conséquences de la prédominance du français sur l'arabe sont sérieuses et méritent d'être considérées selon leur gravité. Celles-ci sont d'un impact pluriel notamment politique et social. Au plan politique en effet, l'administration publique, le secteur privé, voire le secteur scolaire reste l'apanage de la langue française en dépit d'une politique linguistique qui prône un bilinguisme français/arabe. Divers moyens ont été engagés pour la cause sans pour autant que les résultats ne suivent. À ce titre, constate Zang Zang (2001, p. 178-179) : « sur le plan professionnel, on confond encore maîtrise du français et niveau d'instruction ou connaissances professionnelles. Au lieu de recruter un mécanicien chevronné, on préfère un francophone accompli qui connaît des bribes du métier : c'est la francisation ! » Ainsi, d'impressionnantes énergies sont à ce jour mobilisées mais le

bilinguisme demeure encore au Tchad assez théorique et l'égalité entre les langues officielles reste illusoire. Une telle situation donne à s'interroger sur le rendement de la politique linguistique si elle ne met pas en évidence son inefficacité. Celle-ci participe à la création d'une réalité diglossique en ce sens que se manifeste une répartition fonctionnelle des usages linguistiques. Le français couvre les fonctions officielles, c'est-à-dire l'administration publique, les cours de justice, les hôpitaux, les banques, les médias, etc. Alors que l'arabe se trouve avec un champ fonctionnel bien réduit. En outre, la prééminence du français sur l'arabe conduit à des discriminations sur le marché de l'emploi. À cet effet, les structures privées ne proposent des prestations en général qu'en français et les appels à recrutement ne s'adressent qu'aux locuteurs francophones. C'est le cas pour l'immense majorité des projets de développements, des organisations non-gouvernementales, des industries, des cabinets d'affaire entre autres dont la langue de travail est exclusivement le français. Les appels d'offre et les opportunités d'affaires se passent dans ces institutions pour la plupart des cas en français. Francophones et arabophones ne bénéficient pas en ce sens des mêmes chances d'insertion professionnelle. Fort de ce constat, nous soutenons qu'il y a inégalité de chance causée par la langue. L'arabe, du fait de son manque de visibilité dans le monde du travail, a considérablement réduit la chance de ses locuteurs. Le français devient alors la langue de prestige professionnel. « Le français devint très vite un principe de classification et de discrimination. Ce qui, au départ, n'était qu'un critère de sélection des élites devint, par la suite, une « fonction principale, fonction [...] de distinction et de reproduction des inégalités », (Zang Zang, 2001, p. 178). Cette langue devient la condition essentielle qui donne accès aux privilèges de l'administration. Langue des élites, son emploi indique un avantage certain.

Au plan social, la prééminence du français sur l'arabe favorise diverses tensions. On y voit émerger à cet effet des

revendications, des nerfs qui chauffent et dont le mobile profond est l'emprise du français sur l'arabe. La langue, il convient de le reconnaître porte en elle des considérations sociales et psychologiques qui conduisent les locuteurs à des excès. Considérée partielle, la mise en œuvre de la politique linguistique nationale est décriée et conduit à des expressions populaires, des marches pacifiques, des festivals, des caravanes, des conférences dont le but est de dénoncer la part active du pouvoir public dans la prédominance du français sur l'arabe. Des revendications multiformes qui galvanisent toute une communauté linguistique réussissent à crispier l'atmosphère sociale. Celles-ci conduisent à des démonstrations de force qui se soldent par des agitations de toutes sortes. Ainsi, des groupes de défense d'une langue brandissent à travers des slogans, des messages percutants qui font ressortir leur capacité d'action. Le bilinguisme, voire l'égalité entre les deux langues officielles devient un plier solide sur lequel prennent appui des associations, cercles, rassemblements etc. qui se constituent par ailleurs en véritable tribune de dénonciation de la politique linguistique nationale. Ces organisations parviennent à faire monter la fièvre sociale et par leur actions militantes et passionnées captent l'attention de l'opinion tant nationale qu'internationale. Elles égrènent des chapelets de doléances faisant valoir leur poids social. Diverses et variées, ces organisations rivalisent d'ingéniosités, ne tarissent pas de créativité cherchant chacune à faire valoir son leadership.

Après analyse du rendement de la politique linguistique nationale, il apparaît urgent de songer à la recherche de solution d'un bilinguisme effectif et dans la durée. Cette solution devrait aboutir à la promotion du français et de l'arabe comme langues d'État et vecteur d'unité nationale et de cohésion sociale.

5- Contribution pour un bilinguisme intégral

Afin de contenir les effets funestes relevés de la prééminence du français sur l'arabe, il nous paraît judicieux de formuler quelques modestes suggestions. Celles-ci se déclinent à trois niveaux à savoir : le niveau scientifique, politique et social.

Le bilinguisme est à la fois promotion du français et de l'arabe comme langues de travail. Il est en usage dans les publications du Journal officiel, la rédaction des documents administratifs, dans les milieux des affaires, l'éducation et la formation, la presse, la communication internationale. Il est aussi vecteur d'intégration nationale, de promotion de la paix, de la cohésion sociale, du respect des dispositions institutionnelles et du développement multiforme du Tchad. L'apport des Hommes de Science est capital en vue de parvenir à son application. Nos observations font état d'une timide réaction sur la question des langues officielles pendant que la politique linguistique nationale tarde à montrer son efficacité après plus d'un demi-siècle de mise en œuvre. Les chercheurs et autres Hommes de Science semblent garder une relative distance du sujet en dépit de son caractère préoccupant. Eu égard au rôle combien important du chercheur dans la recherche des solutions qui minent la société, un véritable engouement sur la question du bilinguisme devrait être à ce jour perçu. C'est pourquoi cet article se veut un appel pour plus de réactivité scientifique. Certes, quelques chercheurs se sont prononcés sur le sujet, mais face à la gravité de la situation, il devient urgent de faire mieux afin de parvenir à équilibrer la donne.

Notre engagement œuvre comme tel pour plus d'ouvrages, articles, mémoires, thèses et autres à la fois en qualité et en quantité et incite à l'organisation des colloques, séminaires, ateliers qui rivalisent de finesse, de perspicacité et de subtilité et ayant pour préoccupation la recherche des voies et moyens devant conduire à l'application d'un bilinguisme effectif au Tchad. Ainsi, les universités, les écoles d'enseignement supérieurs, les instituts et centres des recherches, meilleurs cadres de débats, d'analyse, de commentaires se devraient

d'être des laboratoires de réflexion où se pose le problème de la mise en œuvre d'une politique linguistique réussie. Cette question mérite bien une place dans les publications en ligne autant que dans les annales, les revues, les cahiers périodiques dans lesquels se prononcent les chercheurs tchadiens de l'intérieur comme ceux de la diaspora. Par la qualité de sa plume et la pertinence de son analyse édifiante l'élite intellectuelle est attendue pour son éclairage sur le sujet et se doit d'œuvrer pour la recherche des solutions durables, efficaces et pragmatiques. À la fois sur le plan didactique, historique, anthropologique, linguistique, chacun peut aller de son côté en fonction de sa sensibilité scientifique afin d'exposer des alternatives. La prééminence du français sur l'arabe est en soit un sujet pertinent et riche d'intérêt social, politique, culturel, économique, etc. qu'il servirait pour les encadrements techniques et académiques. : « Paradoxalement, parler de la cohabitation des deux langues est considéré comme un tabou; le sujet fait peur, tant la question linguistique est chargée de sous-entendus politiques, culturels, religieux », (Al-Mouna, 1998, p. 15). Celui-ci devrait s'imposer dans les rayons des bibliothèques, les librairies et autres centres de documentations et les pages des sites en ligne. Hélas, il suscite encore une réserve de la part de nos chercheurs. Considéré comme le conseiller des leaders d'opinion et des décideurs politique, l'Homme de science est tenu d'exprimer son point de vue, donc les conclusions de son analyse sur le sujet afin de jouer pleinement son rôle de guide éclairé sur qui repose la recherche des solutions qui minent la société ; « car toute analyse de la langue faite dans une perspective politique mais sans tenir compte des enseignements de la linguistique risque de demeurer superficielle et de passer à côté des vraies questions » (Bouthillier et Meynaud, 1972, p. 79).

Au plan politique, nos suggestions se situent sur deux ordres : d'une part, le court terme, d'autre part, le moyen et le long terme. D'emblée, il importe de concéder que « l'instauration du

bilinguisme [...] doit procéder d'abord d'une volonté politique qui doit se traduire par des actes importants », (Alhabo, 1998, p. 76). Pour le court terme, nos propositions visent le secteur administratif. Ainsi, la réussite d'un bilinguisme effectif à la fois pratique, individuelle et interaction sociale nécessitent des sessions régulières de renforcement des capacités linguistiques des agents des services publics. À cet effet, un programme conçu pour la circonstance assorti dans des modules de formation adaptés aux besoins de l'agent participerait à améliorer ses compétences dans sa seconde langue de travail. Dans le secteur de la justice, l'armée, la santé, les médias, entre autres, mettre en place des services d'interprétariat et de traduction afin de permettre un accès en français et en arabe des prestations offertes. À travers des méthodes variées, il serait bénéfique d'œuvrer pour la rupture avec l'unilinguisme et contraindre les travailleurs à se conformer à la pratique du bilinguisme afin de faire de celui-ci un usage simultané de deux langues tant à l'écrit qu'à l'oral et consistant en une interaction sociale aboutissant à un enrichissement linguistique et culturel des locuteurs. Des telles initiatives pourraient être effectives dans le court terme et nécessiteront des moyens qui peuvent être accessibles à moindre frais. En outre, favoriser une politique de promotion des centres privés d'apprentissage des langues par des subventions et créer des structures publiques qui offrent une formation linguistique accessible à la classe moyenne. Dans les grandes métropoles comme dans les zones rurales, prendre appui sur lesdits centres pour vulgariser le bilinguisme à la fois pratique, individuelle et interaction sociale.

Pour le moyen et le long terme, nos propositions visent l'organisation d'un enseignement véritablement bilingue. Ainsi, une évaluation des besoins que nécessite la mise en œuvre d'un système scolaire bilingue dans la durée est impérative. Pour un Tchad a proprement bilingue dans dix, vingt, ou cinquante ans, des études permettant de quantifier et de déterminer les possibilités et les moyens qu'exige une telle initiative semblent

nécessaires. Celles-ci ont pour avantage de situer sur le nombre nécessaire d'enseignants à avoir dans les deux langues, sur la qualité des structures scolaires à mettre en place, bref des ressources matérielles et humaines sur lesquelles on pourrait compter pour un bilinguisme effectif. Tant à l'enseignement de base comme à l'enseignement secondaire, technique, professionnel, normal ou supérieur les objectifs d'un bilinguisme scolaire devraient clairement être assortis à travers le volume horaire alloué à la deuxième langue où dans la qualité de l'enseignement fourni. Pour parvenir à une nation effectivement bilingue dans le futur, l'investissement dans le secteur éducatif est un moyen sûr et efficace.

Au plan social, c'est à un appel à la retenue que consistent nos suggestions. D'ailleurs, dès son instauration, le bilinguisme au Tchad vise en plus de l'usage du français et de l'arabe dans tous les domaines de la vie publique, la promotion de l'unité nationale. C'est pourquoi nos sociétés se devraient de développer une volonté d'œuvrer ensemble vers un même but, celui de bâtir une nation tolérante, ouverte et riche de sa diversité dans un esprit de complémentarité. Elles se doivent de faire de nos différences linguistiques des facteurs d'enrichissement et des motifs de fierté. Quelle chance pour ce pays de compter parmi sa population des groupes de sensibilités différentes mais qui sont complémentaires, utiles réciproquement et solidaires parce qu'ils partagent un même destin ! Aussi, la pluralité linguistique n'est-elle pas un levier de construction d'une cohabitation pacifique, du vivre ensemble où les différences sont acceptées et respectées pour la réalisation d'objectifs d'ensemble et au bonheur de tous. « La langue ne doit pas être une source de division mais plutôt une richesse pour développer notre pays » a déclaré Déby en 2010 sur les ondes de la radio. Certes, elle porte en elle des considérations sociales et psychologiques, mais celles-ci sont davantage fruits des attitudes, des représentations et jugements des locuteurs portés sur elles. Le Tchad peut s'estimer heureux d'avoir pour

langues officielles le français et l'arabe puisqu'il développe une coopération tant avec le monde francophone qu'avec le monde arabophone, une coopération qui se solde par des précieux investissements. À cet effet, ce pays siège en qualité de membre aussi bien à l'Organisation Internationale de la Francophonie qu'à la Ligue Arabe et est une plaque tournante entre l'Afrique noire et l'Afrique blanche. Il jouit donc d'un impressionnant avantage à la fois économique, diplomatique, géopolitique, scientifique, social, culturel entre autres.

Conclusion

Le bilinguisme français/arabe du Tchad, après plus de cinquante années de son instauration peine encore aujourd'hui à être effectif. Il reste réduit à une simple décision politique et ne parvient pas véritablement à se traduire en une interaction sociale et une pratique individuelle. Les deux langues bénéficient certes tous d'un statut officiel, mais dans le paysage sociolinguistique, la prédominance du français remet en cause l'égalité des deux langues tels que proclamé par les textes institutionnels. L'unité nationale à laquelle prétend l'adoption du bilinguisme semble elle aussi loin d'être une réalité. Ce qui donne à s'interroger sur le rendement de la politique linguistique nationale. Ainsi, la description de l'environnement sociolinguistique du secteur officiel a permis de se faire une idée sur le rayonnement de ces deux langues et par conséquent sur leur niveau de coexistence. Le français s'impose comme tel dans les communications officielles réduisant l'arabe à une langue de présence théorique.

Dans les services administratifs, les structures scolaires, voire les médias, sa prééminence est sans appel. Une analyse de la situation a permis d'apprécier les causes qui sont multiples, à la fois politiques, historiques, idéologique, mais aussi les conséquences qui sont ressenties à différents niveaux : politique, social, culturel. Au regard des conséquences néfastes relevées, la recherche de solutions a semblé une évidence. C'est ainsi que

des suggestions à trois niveaux sont formulées : scientifique, politique et social en vue de parvenir à un bilinguisme intégral dans la durée et une unité nationale réussie.

Bibliographie

Alhabo Mahamat, Ahmad, 1998, « Conflit linguistique au Tchad : le dualisme arabe-français », in *Tchad : Contentieux linguistique Arabe-français*, N'Djaména, Centre Al Mouna, pp. 73-77.

Alhabo Mahamat, Ahmad, 2004, « Bilinguisme, où en sommes-nous ? », in *Carrefour*, n°27, Centre Al-Mouna, N'Djaména, pp. 28-30.

Aziber, Adoum, 2013, *La Cohabitation du français et de l'arabe à N'Djaména*, Mémoire de master, université de Yaoundé I.

Bouthillier, Guy et Meynaud, Jean, 1972, *Le Choc des langues au Québec 1760-1970*, Montréal, Les Presses de l'Université de Québec.

Calvet, Louis-Jean, 1996, *Les Politiques linguistiques*, Paris, P.U.F.

De Pommerol, Jullien, 1997, *L'Arabe tchadien émergence d'une langue véhiculaire*, Paris, Karthala.

Diop, Aminata, 2013, « Les langues d'enseignement dans le système éducatif du Tchad », in *Revue de sociolinguistique en ligne*, n° 22 pp. 151-166.

Ramadane, Youssouf, 2010, « Tchad : Deby décrète le bilinguisme intégral (français-arabe) », in *www.tchadactuel.com*.

Zang Zang, Paul, 2001, « L'aventure d'une langue hors de son territoire d'origine : le français langue africaine », in *Écriture VIII*, Yaoundé, Clé, pp. 176-188.